

2025/



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
VILLE DE RIS-ORANGIS

DÉCISION N°2025/002

Du 07 janvier 2025

**Signature du marché d'entretien des espaces verts, du
patrimoine arboré ainsi que prestations de plantation de végétaux y
compris fournitures pour les besoins de la commune de Ris-
Orangis – Marché 2024-28**

Le Maire de Ris-Orangis, Conseiller départemental de l'Essonne,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal n°2021/109 en date du 7 mai 2021 modifiée par la délibération n°2022/149 du 18 mai 2022 relative à la délégation de compétence au Maire, en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article R2124-2 1° du code de la commande publique relatif aux procédures formalisées pour les marchés dont la valeur estimée hors taxes du besoin est supérieure aux seuils européens,

VU les articles R2162-2, R.2162-4 2°R2162-13 à R2162-14 et suivants du Code de la Commande Publique relatifs aux accords-cadres à bons de commande sans minimum et avec maximum mono-attributaire,

VU le choix de la Commission d'appel d'offres en date du 19 décembre 2024,

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre en concurrence des opérateurs économiques en vue d'assurer des missions d'entretien des espaces verts, du patrimoine arboré ainsi que prestations de plantation de végétaux y compris fournitures pour les besoins de la commune de Ris-Orangis (91130),

CONSIDÉRANT que le marché est alloué comme suit :

- **Lot n°1** : Entretien des espaces verts : tonte de gazon, ramassage de feuilles, retraits des gourmands, désherbage, taille, labour, binage, débroussaillage, arrachage...- montant maximum 200.000 € HT,
- **Lot n°2** : Entretien du patrimoine arboré : taille, abattage, échenillage, essouchement, remblaiement, traitement...- montant maximum 350.000 € HT,
- **Lot n°3** : Prestation de plantation de végétaux y compris fournitures : plantation de végétaux dont arbres, tuteurs, substrats, paillage, engazonnement, terrassement...- montant maximum 450.000 € HT,

CONSIDÉRANT que le marché est passé pour une durée de quatre (4) ans à compter de sa date de notification,

CONSIDÉRANT que la consultation a été organisée sous la forme d'une procédure formalisée avec l'envoi d'une publicité couplée au JOUE et au BOAMP le 17 septembre 2024,

CONSIDÉRANT que six (06) plis représentant sept (07) offres ont été déposés dans le délai imparti à savoir au plus tard le 29 octobre 2024 à 12 heures 00,

2025/

CONSIDERANT que les sociétés PIERRE ANTOINE PAYSAGISTE pour les lots 1 et 3, et FORET ILE DE FRANCE pour le lot 2, ont remis des offres jugées économiquement les plus avantageuses pour la collectivité, en vertu de la mise en œuvre des critères de sélection pondérés énoncés dans le règlement de la consultation,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à la signature dudit marché numéroté 2024-28 :

DÉCIDE :

ARTICLE 1^{er} : DE SIGNER le marché relatif à l'entretien des espaces verts, du patrimoine arboré ainsi que prestations de plantation de végétaux y compris fournitures pour les besoins de la commune de Ris-Orangis :

- Lot n°1 : Entretien des espaces verts : tonte de gazon, ramassage de feuilles, retraits des gourmands, désherbage, taille, labour, binage, débroussaillage, arrachage, avec la société PIERRE ANTOINE PAYSAGISTE dont le siège social se situe à ZAI du Parc-6 rue Leonardo de Vinci 91.220 Le Plessis-Pâté,
- Lot n°2 : Entretien du patrimoine arboré : taille, abattage, échenillage, essouchement, remblaiement, traitement, avec la société FORET DE L'ILE DE France dont le siège se situe à 4 avenue Ambroise CROIZAT- 91.130 Ris-Orangis,
- Lot n°3 : Prestation de plantation de végétaux y compris fournitures : plantation de végétaux dont arbres, tuteurs, substrats, paillage, engazonnement, terrassement avec la société PIERRE ANTOINE PAYSAGISTE dont le siège social se situe à ZAI du Parc-6 rue Leonardo de Vinci 91.220 Le Plessis-Pâté.

ARTICLE 2 : ARRETE le montant du marché à bon de commande sans minimum et avec le maximum comme suit :

- Lot n°1 : Entretien des espaces verts : tonte de gazon, ramassage de feuilles, retraits des gourmands, désherbage, taille, labour, binage, débroussaillage, arrachage...- montant maximum 200.000 € HT,
- Lot n°2 : Entretien du patrimoine arboré : taille, abattage, échenillage, essouchement, remblaiement, traitement...- montant maximum 350.000 € HT,
- Lot n°3 : Prestation de plantation de végétaux y compris fournitures : plantation de végétaux dont arbres, tuteurs, substrats, paillage, engazonnement, terrassement...- montant maximum 450.000 € HT.

ARTICLE 3 : DIT que les marchés sont conclus pour une durée de quatre ans à compter de leur date de notification.

2025/

Le Maire certifie sous sa
responsabilité

Le caractère exécutoire de
cet acte :

Transmis en Préfecture

le : 08 JAN. 2025

Publié le : 08 JAN. 2025

Notifié le :

La présente décision peut
faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal
Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois
à compter de sa
publication et de sa
notification.

ARTICLE 4 : DIT que les crédits nécessaires seront
inscrits au budget primitif 2025.

ARTICLE 5 : DIT que la présente décision sera affichée à
la Porte de la Mairie, cette décision sera inscrite au registre
des décisions.

ARTICLE 6 : Le Directeur Général des Services est chargé
de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera
adressée à :

- Madame La Préfète de l'Essonne,
- Madame le Receveur de Grigny.

Fait à Ris-Orangis, le 07 janvier 2025

Le représentant légal du pouvoir adjudicateur
Par délégation du maire
RIADHE OUARTI
Directeur Général des Services

Signé électroniquement par :
RIADHE OUARTI
Le 07/01/2025 à 16:03

